

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260203-7	<u>Séance du 03 février 2026 à 18h30</u> L'an deux mil vingt-six le trois du mois février le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 26 janvier 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 04 février 2026	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : PLH – PARC PUBLIC – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DES ATTRIBUTIONS (CIA) POUR LA PERIODE 2026-2031

Depuis 2014, plusieurs lois successives encadrent et posent les jalons d'une réforme des politiques de l'habitat et du peuplement, plaçant les EPCI (dotés d'un PLH) comme chefs de fil de ces politiques. C'est dans ce cadre que Pays de Montbéliard Agglomération s'est dotée des trois dispositifs obligatoires structurant le pilotage de ces politiques :

- une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en charge de définir les orientations en matière de gestion de la demande et d'attributions de logements sociaux, et de suivre la mise en œuvre des actions engagées ;
- un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) qui a pour finalités de favoriser la transparence et l'égalité de traitement des demandes ;
- une Convention Intercommunale des Attributions (CIA) qui fixe les objectifs opérationnels et les engagements des partenaires en matière d'attribution de logements sociaux. La CIA actuelle, entrée en vigueur en 2019, étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

La Convention Intercommunale des Attributions traduit la stratégie intercommunale en matière d'attributions, répondant aux problématiques d'accès au logement locatif social et de déséquilibres territoriaux qui se posent sur le territoire de l'EPCI.

L'élaboration et les modalités de validation de la Convention Intercommunale des Attributions sont réglementées par la loi du 27 janvier 2017 et le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).

La 1^{ère} CIA de PMA adoptée en 2019 étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2026-2031.

La CIA 2026-2031 a été élaborée en partenariat avec l'ensemble des partenaires et acteurs des attributions, et a reçu l'avis favorable de la CIL du 28 novembre 2025. Elle se décline en deux volets (obligatoires) :

- le Document Cadre qui fixe les grandes orientations en matière d'attributions, validées par la Conférence Intercommunale du Logement de juin 2024 comme le prévoit le cadre réglementaire ;
- la Convention qui décline les objectifs et actions opérationnels mis en œuvre pour répondre aux orientations (y compris les objectifs réglementaires).

La CIA engage l'ensemble des acteurs signataires à agir en faveur des orientations définies et de l'atteinte des objectifs fixés.

Un outil de qualification des fragilités d'occupation du parc locatif social (prévu dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs), a été élaboré en parallèle de la nouvelle CIA. Celui-ci a pour finalités :

- d'adapter et orienter les diverses actions et politiques liées à l'habitat social (politique des attributions, politique de l'habitat, gestion urbaine, etc.) ;
- d'apporter des connaissances fines du parc locatif social aux acteurs des attributions pour alimenter les réflexions et décisions en commission d'attribution des logements.

La qualification mise en œuvre repose sur deux niveaux :

1. La qualification des fragilités d'occupation
2. La qualification de l'attractivité/accessibilité du parc locatif social aux ménages les plus fragiles

Cet outil de qualification des fragilités d'occupation a un double objectif opérationnel en matière d'attributions :

- Définir des orientations différenciées d'attribution
- Outil d'aide à la décision des acteurs des attributions

Chaque commune et chaque bailleur social aura accès à la qualification de son parc de logements locatifs sociaux à l'échelle des résidences.

La CIA est établie pour une durée de 6 ans, mais des ajustements peuvent être apportés à mi-parcours. La CIL est l'instance de gouvernance et de suivi de ces sujets. Elle se réunit à minima 1 fois par an. Les signataires de la CIA sont : L'Etat, Pays de Montbéliard Agglomération, les communes disposant de logements locatifs sociaux, les bailleurs sociaux, l'Unions Sociale pour l'Habitat BFC et Action Logement.

La Commission Urbanisme réunie le 23 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale des Attributions 2026-2031.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**